DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE CANTON DE PONT-DE-CLAIX Envoyé en préfecture le 26/07/2022 Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

SLOW

ID: 038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 078 / 2022

Service : Questure Tel. : 04 76 29 80 06 Ref. : BM/GT

OBJET:

Délégation de signature à Madame Florence GRAND Directrice des Services Techniques pour assurer l'intérim du Directeur Général des Services en son absence (du 25 juillet 2022 au 07 août 2022 inclus)

Le Maire de LE PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-21, L 2122-30 et L 2122-32, R 2122-8,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) FCS (Fournitures courantes et services), approuvé par l'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 (publié au JO du 19 mars 2009)

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) PI (Prestations intellectuelles), approuvé par l'arrêté ministériel du 16 septembre 2009 (publié au JO du 16 octobre 2009)

VU l'arrêté n°041/2020 donnant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOREAU, Directeur Général des Services

Considérant l'absence de Monsieur MOREAU du lundi 25 juillet 2022 au dimanche 07 août 2022 inclus

ARRETE

Une délégation de signature est donnée à Madame Florence GRAND, Directrice des Services Techniques pendant l'absence de Monsieur MOREAU Directeur Général des Services du lundi 25 juillet 2022 au dimanche 07 août 2022 inclus pour assurer son intérim comme suit :

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

<u>ARTICLE 1</u>: Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour les affaires relatives à la gestion administrative du personnel communal.

FINANCES

ARTICLE 2 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour :

 les bons de commandes et bons d'engagement des dépenses et recettes communales (fonctionnement et investissement) dans la limite des crédits qui lui sont confiés et dans le respect des textes relatifs au Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le



ID: 038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI

POLICE MUNICIPALE

<u>ARTICLE 3</u>: Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour les affaires relatives à la gestion du service de la Police Municipale (police administrative et en tant que représentant de l'Etat).

<u>URBANISME</u>

ARTICLE 4 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour les actes et courriers relatifs à l'instruction des dossiers d'urbanisme :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols (y compris les certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables, renseignements d'urbanisme et autres autorisations d'urbanisme).

ACTES NOTARIES

ARTICLE 5: Sous ma surveillance et ma responsabilité, en l'absence et en cas d'empêchement des adjoints ayant reçu délégation, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour la signature des actes notariés.

LOGEMENT

ARTICLE 6: Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour les actes et courriers relatifs à la gestion du parc immobilier privé de la Commune.

ADMINISTRATION GENERALE

ARTICLE 7: Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Madame GRAND pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et dans les conditions prévues à l'article L 2122-30, la légalisation des signatures.

POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 8 : Pendant la durée du mandat, Madame GRAND est habilitée par le Pouvoir Adjudicateur à agir en qualité de représentante du pouvoir adjudicateur et à exercer l'ensemble des prérogatives s'y rattachant, telles que définies aux CCAG FCS et PI.

ARTICLE 9 : Le spécimen de signature de Madame GRAND ayant reçu délégation est déposé ci-après :

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à Reçu en préfecture le 26/07/2022 sieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de Affiché le Iblication ou na la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de deux mois à compter de la Claix dans le délai de la Claix L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision ir ID 038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 11 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Monsieur le Procureur de la République de Grenoble
- Trésorerie de VIF
- Services municipaux (GRH, Finances, Police Municipale, Administration Générale Questure, Urbanisme, Services Techniques)
- L'intéressée
- Publié au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 26

- publication le 26 millet 22

A PONT DE CLAIX, le 19 juillet 2022

Pour le Maire. Et par délégation, Le Premier Maire Adjoint Sam TOSCANO.







- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur: TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	AR_2022_078
Date de la décision :	2022-07-19 00:00:00+02
Objet:	Délégation de signature à Mme Florence Grand -
	Directrice des services techniques pour assurer
	l'intérim du DGS en son absence du 25 juillet au
	07 août inclus
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI-1-1_0.xml	text/xml	982
Nom original :		
AR_2022_078Questure_GRAND_interimDGS_juillet-août2022	application/pdf	601648
.pdf		
Nom métier :		
99_AI-038-213803174-20220719-AR_2022_078-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	601648

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juillet 2022 à 09h17min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juillet 2022 à 09h17min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juillet 2022 à 09h17min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juillet 2022 à 09h18min15s	Reçu par le MI le 2022-07-26